

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1751
1 septembre 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

PROJET DE RESOLUTION PRESENTEE A LA 49^{ème} SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE, LE 1^{er} SEPTEMBRE 1950, CONCERNANT
L'INVITATION A ADRESSER AUX REPRESENTANTS DU PEUPLE COREEN

Le Conseil de sécurité

Décide de considérer qu'il est indispensable, lors de l'examen de la question coréenne, d'inviter aux séances et d'entendre les représentants du peuple coréen, c'est-à-dire des représentants de la Corée septentrionale et de la Corée méridionale.

